



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la prévoyance sociale SPS
Sozialvorsorgeamt SVA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 68, F +41 26 305 29 54
www.fr.ch/sps

—

Fribourg, le 28 avril 2017

Le réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes en situation de handicap dans le canton de Fribourg

Planification 2016-2020 Rapport

Le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport en date du 15 mai 2017

—

Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**
Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**

Table des matières

RÉSUMÉ	4
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ	7
2. RECENSEMENT DES DONNÉES INSTITUTIONNELLES	8
2.1. RÉSEAU INSTITUTIONNEL FRIBOURGEOIS	9
2.2. CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP FAISANT PARTIE DU RÉSEAU INSTITUTIONNEL FRIBOURGEOIS ..	14
2.2.1. <i>Personnes institutionnalisées</i>	14
2.2.2. <i>Départs, transferts ou décès et admissions au cours de l'année 2015</i>	19
2.3. FRIBOURGEOIS PRIS EN CHARGE HORS DU CANTON DE FRIBOURG	21
3. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES	22
3.1. PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES D'ATTENTE	22
3.2. MINEUR-E-S QUITTANT LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE SPÉCIALISÉE	24
3.3. FORMATION PROFESSIONNELLE SPÉCIALISÉE	25
3.4. PRESTATIONS AMBULATOIRES	26
3.5. TAUX D'INSTITUTIONNALISATION	27
3.6. RENTIERS AI	27
3.7. OBSERVATIONS DANS LES CANTONS ENVIRONNANTS ET AUTRES INDICATEURS	28
4. PLANIFICATION 2016-2020	28
4.1. CONSTAT DE DÉPART	28
4.2. FACTEURS INFLUENÇANT LES BESOINS EN PLACES RÉSIDENTIELLES ET EN PRESTATIONS AMBULATOIRES	29
4.2.1. <i>Evolution de la démographie fribourgeoise</i>	29
4.2.2. <i>Vieillessement de la population en général et des personnes en situation de handicap</i>	30
4.2.3. <i>Développement des prestations ambulatoires</i>	31
4.2.4. <i>Mise en œuvre de l'indication</i>	32
4.2.5. <i>Unités EMS en institutions</i>	33
4.3. INDICATEURS À INTÉGRER À LA PLANIFICATION	33
4.3.1. <i>Places vacantes et listes d'attente</i>	34
4.3.2. <i>Intégration des mineur-e-s dans le réseau institutionnel fribourgeois</i>	34
5. SYNTHÈSE	35
6. INCIDENCES FINANCIÈRES	36
CONCLUSION	37
BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXES	39

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1: LIEU DE VIE: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR TRANCHE D'ÂGE .16	
FIGURE 2: LIEU D'OCCUPATION: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR TRANCHE D'ÂGE.....17	
TABLEAU 1: DÉNOMINATION DES PRESTATIONS.....7	
TABLEAU 2: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES PAR PRESTATIONS.....9	
TABLEAU 3: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES PAR DOMAINE D'INTERVENTION ET PAR PRESTATIONS.....10	
TABLEAU 4: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES PAR DOMAINE D'INTERVENTION ET PAR DISTRICT11	
TABLEAU 5: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES PAR DOMAINE D'INTERVENTION, PAR TYPE DE PRESTATIONS ET PAR DISTRICT11	
TABLEAU 6: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR DOMAINE D'INTERVENTION ET PAR TYPE DE HANDICAP.....12	
TABLEAU 7: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR DOMAINE D'INTERVENTION, PAR TYPE DE PRESTATIONS ET PAR DISTRICT12	
TABLEAU 8: DEMANDES DE PLACES DE 2016 À 202013	
TABLEAU 9: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR TRANCHE D'ÂGE15	
TABLEAU 10: RÉPARTITION DES PERSONNES PAR PRESTATIONS.....17	
TABLEAU 11: RÉPARTITION DES PERSONNES PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR PRESTATIONS.....18	
TABLEAU 12: DOMICILE DES PERSONNES INSTITUTIONNALISÉES18	
TABLEAU 13: MOUVEMENTS ENREGISTRÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015.....19	
TABLEAU 14: RÉPARTITION DES MOTIFS DE DÉPART INSTITUTIONNEL PAR TYPE DE HANDICAP20	
TABLEAU 15: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR TYPE DE HANDICAP ET EN FONCTION DE LA LANGUE MATERNELLE21	
TABLEAU 16: RÉPARTITION DES PRESTATIONS PAR TYPE DE HANDICAP POUR LES PERSONNES PRISES EN CHARGE HORS CANTON.....22	
TABLEAU 17: RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR PRESTATIONS.....23	
TABLEAU 18: RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES PAR TYPE DE HANDICAP ET PAR PRESTATIONS – DONNÉES SPÉCIFIQUES24	
TABLEAU 19: RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEMANDES DE PRESTATIONS PAR ANNÉE.25	
TABLEAU 20: RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS EN PREMIÈRE ANNÉE.25	
TABLEAU 21: NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES À DOMICILE PAR PRO INFIRMIS PAR TYPE DE HANDICAP ET TRANCHE D'ÂGE.....26	
TABLEAU 22: PLANIFICATION DU NOMBRE DE NOUVELLES PLACES 2016-202035	
TABLEAU 23: INCIDENCE FINANCIÈRE.....37	
TABLEAU 24: PLANIFICATION 2016-2020.....38	

Résumé

Pour planifier l'évolution de son offre en prestations institutionnelles, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, le canton doit, d'une part, analyser le besoin et, d'autre part, tenir compte de l'offre de prestations à disposition dans le canton et hors canton.

C'est dans ce contexte d'analyse que le rapport fait état, au 31 décembre 2015, des prestations offertes dans les institutions fribourgeoises et des caractéristiques des personnes y séjournant ou y travaillant. Cette présentation est complétée par la prise en compte d'indicateurs complémentaires qui reflètent le contexte et la réalité du canton.

Ce rapport se fonde sur l'analyse de l'ensemble de ces données et propose la planification de l'évolution de l'offre institutionnelle pour la période 2016-2020. Les nouvelles places à prévoir sont définies selon trois critères spécifiques : le type de handicap (type d'altération des facultés de la personne), le type de prestation (hébergement, occupation) et la région linguistique. Pour le renforcement de l'accompagnement ambulatoire, ce rapport propose un volume d'heures de prestations.

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois et des indicateurs complémentaires a mis en évidence la nécessité de prévoir 192 places réparties en structures d'hébergement (n=79) et d'occupation (n=113). Lors de l'attribution de ces places, il faudra prévoir environ 20 % de places pour des personnes de langue allemande. Au cours de la période 2016-2020, il faudra également renforcer les prestations d'accompagnement ambulatoires pour un total de 70 heures par semaine.

Ces chiffres sont à considérer comme des valeurs indicatives, puisqu'on ne peut pas écarter la possibilité d'une marge d'erreur évaluée à +/- 10 %, ceci en raison de l'existence de personnes en situation de handicap qui vivent actuellement à domicile et qui ne sont pas encore connues par les institutions spécialisées fribourgeoises, du développement de prestations ambulatoires ou encore de la notion de personne en situation de handicap retenue dans le projet de la LPSH.

Introduction

Le Plan stratégique pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap¹ (ci-après : Plan stratégique LIPPI) a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 mai 2010. Approuvé par le Conseil fédéral en décembre de la même année, il définit les principes soutenant la mise en œuvre de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) dans le domaine des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Il répond aux exigences formulées à l'article 2 de la LIPPI, à savoir que le canton garantisse aux personnes en situation de handicap domiciliées sur son territoire des prestations institutionnelles répondant adéquatement à leurs besoins.

Pour le canton de Fribourg, l'adoption du Plan stratégique LIPPI s'inscrit aussi dans une définition nouvelle de la politique cantonale en faveur de la personne en situation de handicap. En prolongement de l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, deux projets de lois vont tout prochainement être présentés au Conseil d'Etat : la loi sur la personne en situation de handicap (LPSH) et la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP).

La LPSH est la loi-cadre sur laquelle le Conseil d'Etat propose de fonder la nouvelle politique cantonale relative aux personnes en situation de handicap. Les dispositions concernant plus particulièrement les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap sont, quant à elles, intégrées dans la LIFAP. Cette dernière remplacera dès lors l'actuelle loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées, qui régit aussi bien des prestations institutionnelles pour personnes en situation de handicap que les prestations des institutions de l'addiction ainsi que celles des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes. La LIFAP ne traite donc pas uniquement des institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap, mais définit les principes législatifs applicables à l'ensemble des institutions spécialisées, ainsi qu'aux familles d'accueil professionnelles.

C'est dans ce contexte législatif que le présent rapport fait état, au 31 décembre 2015, des prestations offertes dans les institutions fribourgeoises, des caractéristiques des personnes y séjournant ou y travaillant, des données d'indicateurs complémentaires en vue de planifier l'offre de prestations institutionnelles. A noter qu'à la différence du précédent rapport de planification 2011-2015, ce document présente uniquement l'analyse du réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes en situation de handicap. La planification des prestations à l'intention des personnes adultes souffrant d'addiction fera l'objet d'un autre rapport dont l'élaboration relève de la compétence du Service du médecin cantonal.

Une évaluation des besoins et une planification de l'offre sont nécessaires pour justifier le développement du réseau institutionnel fribourgeois et, parallèlement, pour valider les demandes de nouvelles places et de nouveaux projets émanant de ce dernier. La planification ne propose toutefois pas de répartition détaillée des nouvelles places à créer, par district ou par type de prestations. Pour pouvoir préciser les besoins, il est en effet nécessaire de procéder annuellement à une analyse contextuelle approfondie, sur la base de données remises à jour.

¹ <http://www.fr.ch/sps/fr/pub/projets/rpt.htm>

L'élaboration du présent rapport de planification 2016-2020 repose sur quatre objectifs :

- > recenser les données existantes concernant les personnes en situation de handicap dans le canton et concernant les institutions spécialisées et leurs prestations ;
- > mettre en évidence les facteurs qui influencent à court et moyen terme les besoins en places d'accueil ;
- > établir une planification des besoins en termes de places d'accueil et de prestations ambulatoires pour les années 2016-2020 tout en considérant les indicateurs complémentaires qui reflètent la réalité du canton de Fribourg ;
- > estimer le coût de cette planification.

Le rapport de planification est organisé en six chapitres. Le premier décrit le contexte général et se concentre plus particulièrement sur la description des données recueillies ainsi que sur la présentation de la méthode de recueil et d'analyse de ces données. La présentation des résultats du recensement des données institutionnelles ainsi que leur discussion sont abordées dans le deuxième chapitre. L'analyse des indicateurs complémentaires fait l'objet du troisième chapitre. Le quatrième chapitre propose une réflexion au sujet des facteurs influençant les besoins en places résidentielles et en prestations ambulatoires. Le chapitre suivant propose les prévisions relatives à l'évolution et à l'adaptation du plan de couverture institutionnelle pour la période de 2016 à 2020 et le dernier en précise les incidences financières.

1. Contexte de la démarche

Pour planifier l'évolution de son offre en prestations institutionnelles, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, le canton doit, d'une part, analyser le besoin et, d'autre part, tenir compte de l'offre de prestations à disposition dans le canton et hors du canton.

En dehors des prestations de soins accessibles à l'ensemble de la population, telles que les prestations de l'Hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de santé mentale, le canton de Fribourg offre différentes prestations spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

Tableau 1: Dénomination des prestations

	Lieu de vie	Lieu d'occupation
<i>Prestations fournies par le réseau institutionnel spécialisé fribourgeois (prestations institutionnelles)</i>		
Prestations résidentielles	Home avec occupation Home sans occupation Logement décentralisé	Atelier de production Atelier d'occupation Centre de jour
Prestations d'accompagnement ambulatoire	Soutien à domicile	Suivi en entreprise
<i>Prestations fournies par d'autres prestataires</i>		
Divers	Accompagnement à domicile	Job-coaching

L'analyse du besoin et de l'offre de prestations se fonde sur quatre types d'analyse :

- > le recensement des données auprès des institutions ;
- > le traitement des données relatives à la procédure d'indication ;
- > la récolte de données additionnelles auprès d'autres instances et d'indicateurs complémentaires ;
- > l'étude des facteurs influençant les besoins en places résidentielles et en prestations ambulatoires.

Le recensement des données auprès des institutions permet d'établir un état de la situation du dispositif cantonal mettant en évidence, d'une part, les prestations institutionnelles offertes dans le canton et, d'autre part, les bénéficiaires de ces prestations. Cette méthode permet une analyse fine du dispositif institutionnel, tant du point de vue de la structure institutionnelle que des personnes accueillies. Déjà utilisée pour les planifications antérieures, cette méthode l'est aussi pour le présent rapport et est complétée par l'étude des prestations institutionnelles d'accompagnement ambulatoires.

Pour pouvoir anticiper les besoins des personnes qui ne bénéficient pas de prestations institutionnelles, ces données devront être complétées à l'avenir par celles récoltées grâce à la procédure d'indication qui sera mise en place dans le canton de Fribourg à l'automne 2017.

Le présent rapport se fonde aussi sur l'analyse des données provenant du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), ainsi que des données récoltées par le Service de la prévoyance sociale (SPS) au sujet des personnes adultes bénéficiant d'une prestation hors canton.

Les personnes inscrites sur les listes d'attente des institutions spécialisées, les données des mineur-s quittant la scolarité obligatoire, l'étendue des prestations d'accompagnement ambulatoires sur le territoire cantonal, le taux d'institutionnalisation ainsi que l'évolution du nombre de rentiers de

l'assurance-invalidité (AI) représentent les indicateurs complémentaires retenus pour la planification.

Finalement, pour planifier l'offre de prestations pour la période 2016-2020, ce rapport propose une réflexion autour des facteurs influençant les besoins en places résidentielles – lieu de vie et d'occupation – et en prestations d'accompagnement ambulatoires.

Fin février 2016, le SPS a sollicité l'ensemble des institutions fribourgeoises, le SESAM ainsi que Pro Infirmis afin qu'ils mettent à disposition leurs données relatives à la situation au 31 décembre 2015. A l'interne, le SPS a également récolté les informations relatives aux Fribourgeois et Fribourgeoises qui reçoivent une prestation institutionnelle hors du canton de Fribourg.

Les documents informatiques utilisés pour la récolte des données ont fait préalablement l'objet d'une validation qui a permis d'apporter quelques modifications. L'annexe 1 propose la liste définitive des données demandées aux institutions spécialisées, l'annexe 2 celle présentée au SESAM, l'annexe 3 celle relative aux Fribourgeois et Fribourgeoises pris en charge hors canton et l'annexe 4 celle utilisée par Pro Infirmis.

Le recueil des données s'est déroulé du 11 mars au 17 août 2016. Au cours de cette période, l'ensemble de ces données a été contrôlé et corrigé avec la collaboration des divers partenaires.

En conformité avec les objectifs de l'analyse et les sources d'informations disponibles, les données recueillies ont été traitées selon des méthodes d'évaluation quantitative ; toutes ont aussi été soumises à une analyse descriptive. Ainsi, il a été fait appel à un ensemble de procédures de dénombrement et de calculs de moyennes permettant de dégager une image détaillée de la réalité et d'appréhender la situation actuelle. Il est à noter que les données personnelles ont été traitées de manière anonyme.

2. Recensement des données institutionnelles

L'analyse descriptive des données fournit une information complète et précise du contexte institutionnel fribourgeois ainsi qu'une image détaillée de la population accueillie au sein des institutions. A ces deux premiers aspects s'ajoutent les informations relatives aux personnes adultes au bénéfice d'une prestation institutionnelle hors du canton de Fribourg.

Dans ce chapitre, le résultat de ces analyses est organisé en trois parties :

1. description du fonctionnement de chaque structure en faisant notamment référence à ses caractéristiques – support juridique, prestations offertes, nombre de places, etc. – et aux nouveaux projets visant à créer de nouvelles places par rapport à la situation au 31 décembre 2015 ;
2. approfondissement de la connaissance des personnes adultes au bénéfice d'une prestation institutionnelle de nature résidentielle ou ambulatoire, mais aussi de celles qui, pour une raison ou une autre, ont quitté le réseau institutionnel au cours de l'année 2015 ;
3. informations relatives aux personnes adultes en situation de handicap prises en charge hors canton.

Le présent rapport se base sur le recensement des données au 31 décembre 2015 et établit, là où cela est possible, des comparaisons avec la situation au 31 décembre 2009.

2.1. Réseau institutionnel fribourgeois

A la fin de l'année 2015, on dénombre 18 supports juridiques accompagnant des personnes en situation de handicap (21 en 2009, dont trois accueillant des personnes en situation d'addiction²) offrant aux personnes un lieu de vie ou un lieu d'occupation dans le canton de Fribourg. Ils sont constitués en fondation (n=14), en association (n=3) ou en coopérative (n=1). L'offre de places, toutes prestations confondues, varie entre 8 et 276 places.

Les 18 supports juridiques disposent de 1938 places ; 796 places (729 en 2009) dans une structure d'hébergement et 1142 (1076 en 2009) de nature occupationnelle. Le tableau 2 présente la répartition du nombre de places par prestations en 2009 et 2015.

Tableau 2: Répartition du nombre de places par prestations

Prestations	Nombre de places	
	2009	2015
Home avec occupation	382	422
Home sans occupation	201	204
Logement décentralisé	146	170
Atelier	1049	1082
Centre de jour	27	60
Total général	1805	1938

La différence entre le nombre total de places en 2009 et en 2015 correspond à l'augmentation de l'offre de prestations acceptées dans le cadre des procédures budgétaires annuelles. Les 133 nouvelles places – 67 dans les structures d'hébergement et 66 dans celles d'occupation – ont permis de répondre partiellement au besoin de prestations de la population fribourgeoise. En effet, si l'on se réfère au rapport de planification 2011-2015, le réseau institutionnel fribourgeois aurait dû compter, au 31 décembre 2015, 1970 places. Par rapport à la réalité, on constate dès lors, à fin 2015, un manque de 32 places.

Si l'on analyse plus en détail l'offre de prestations, on observe que l'augmentation la plus importante en nombre de places est celle qui s'est produite dans les centres de jour. Il s'agit là d'une prestation qui est de plus en plus demandée. Elle répond en effet à un double objectif, celui d'accompagner des personnes qui, en raison de leurs difficultés, ne sont pas en mesure de suivre une activité en atelier et celui d'offrir une alternative d'occupation aux personnes vieillissantes qui ne sont plus en mesure de suivre le rythme de travail d'un atelier.

² Le présent rapport de planification recense uniquement les données du réseau institutionnel pour personnes en situation de handicap.

Le tableau suivant présente la répartition du nombre de places en fonction du domaine d'intervention et du type de prestations offertes. Il est toutefois nécessaire de préciser que la notion de *domaine d'intervention* fait référence à la définition des groupes cibles telle qu'elle figure dans la mission institutionnelle de chaque support juridique, mais il n'est pas rare qu'un même support juridique accueille des personnes présentant à la fois deux altérations de nature différente de leurs facultés (une altération du fonctionnement cognitif et une altération du fonctionnement psychique, par exemple)³.

Tableau 3: Répartition du nombre de places par domaine d'intervention et par prestations

		Nombre de places	
Domaine d'intervention	Prestations	2009	2015
Handicap mental	Home avec occupation	211	228
	Home sans occupation	141	146
	Logement décentralisé	68	87
	Atelier	553	576
	Centre de jour	27	54
Total Handicap mental		1000	1091
Handicap physique	Home avec occupation	74	81
	Logement décentralisé	12	12
	Atelier	163	163
Total Handicap physique		249	256
Handicap psychique	Home avec occupation	97	113
	Home sans occupation	60	58
	Logement décentralisé	66	71
	Atelier	333	343
	Centre de jour	0	6
Total Handicap psychique		556	591
Total général		1805	1938

Tous les domaines d'intervention ont bénéficié d'une augmentation du nombre de places : le domaine du handicap mental (+9.1 %), celui du handicap physique (+2.8 %) et celui du handicap psychique (+6.3 %).

Comme en 2009, c'est le district de la Sarine qui compte le nombre de places institutionnelles le plus important (n=677). Suivent le district de la Gruyère (n=460), de la Singine (n=318), du Lac (n=166), de la Glâne (n=140), de la Broye (n=112) et de la Veveyse (n=65).

Si l'on considère le nombre de places par domaine d'intervention et par district, on constate que, pour le domaine du handicap mental et celui du handicap psychique, les institutions sont bien réparties sur l'ensemble du territoire cantonal. La situation est différente dans le domaine du handicap physique, les places institutionnelles n'existant que dans les districts de la Sarine, du Lac et de la Singine, tout en devant répondre aux besoins de l'ensemble du canton.

³ Dans ce rapport, les notions de handicap mental, handicap psychique, handicap physique et handicap sensoriel sont aussi utilisées en référence aux groupes cibles définis par l'OFAS dans sa circulaire sur la planification des besoins pour les ateliers et les homes/centres de jour au sens de l'ancien article 73 LAI.

Par rapport aux données 2009, l'augmentation la plus importante du nombre de places s'observe dans le district de la Glâne (+43 %), suivi des districts de la Broye (+11 %) et du Lac (+11 %). Le nombre de places a aussi augmenté dans tous les autres districts, mais de manière moins significative (<10 %). Le tableau 4 présente le détail de cette répartition.

Tableau 4: Répartition du nombre de places par domaine d'intervention et par district

Domaine d'intervention	District							Total
	Broye	Glâne	Gruyère	Lac	Sarine	Singine	Veveyse	
Handicap mental	96	140	184	151	204	251	65	1091
Handicap physique				15	234	7		256
Handicap psychique	16		276		239	60		591
Total général	112	140	460	166	677	318	65	1938

Les résultats présentés dans le tableau 5 donnent une image plus précise quant à la répartition des places par domaine d'intervention, par type de prestations et par district.

Tableau 5: Répartition du nombre de places par domaine d'intervention, par type de prestations et par district

Domaine d'intervention	Prestations	District							Total
		Broye	Glâne	Gruyère	Lac	Sarine	Singine	Veveyse	
Handicap mental	Atelier	63	70	110	70	88	135	40	576
	Centre de jour	6			16	29	6	5	62
	Home avec occupation		47	45	41	32	63	16	244
	Home sans occupation	16	7	23	14	35	31		126
	Logement décentralisé	11	16	6	10	20	16	4	83
Total Handicap mental		96	140	184	151	204	251	65	1091
Handicap physique	Atelier					163			163
	Home avec occupation				15	59	7		81
	Logement décentralisé					12			12
Total Handicap physique				15	234	7			256
Handicap psychique	Atelier			137		166	40		343
	Centre de jour	4				2			6
	Home avec occupation	12		85		8	8		113
	Home sans occupation			22		36			58
	Logement décentralisé			32		27	12		71
Total Handicap psychique		16		276		239	60		591
Total général		112	140	460	166	677	318	65	1938

Indépendamment du type de prestations, les personnes des deux régions linguistiques ont à leur disposition des places d'hébergement et d'occupation. Toutefois, dans un domaine d'intervention, celui du handicap psychique, le nombre de places disponibles pour des personnes de langue maternelle allemande est relativement faible. On verra au chapitre 2.3 que ce manque de prestations se traduit par un nombre relativement important de personnes bénéficiant d'une prestation dans un autre canton.

La planification de l'offre de prestations doit tenir compte du nombre de places existantes, mais aussi du nombre de places non occupées. Lors du recensement des données du réseau institutionnel

fribourgeois, cette question a été explicitement abordée, les institutions ont alors fourni une indication quant au nombre de places vacantes au 31 décembre 2015.

Le réseau institutionnel fribourgeois dispose au 31 décembre 2015 de 44 places vacantes (tableau 6).

Tableau 6: Répartition du nombre de places vacantes par domaine d'intervention et par type de handicap

Domaine d'intervention		Prestations	Nombre de places vacantes	
			2009	2015
Handicap mental	Home avec occupation	5	3	
	Home sans occupation	3	3	
	Logement décentralisé	4	3	
	Atelier	23	26	
	Centre de jour		1	
Total Handicap mental		35	36	
Handicap physique	Logement décentralisé	3	3	
	Atelier		3	
Total Handicap physique		3	6	
Handicap psychique	Home avec occupation	10		
	Home sans occupation		1	
	Logement décentralisé	4		
	Atelier	11	1	
Total Handicap psychique		25	2	
Total général		63	44	

Le nombre de places vacantes a diminué de près d'un tiers entre 2009 et 2015. Dans le domaine du handicap mental, on observe le nombre le plus important de places vacantes (n=26) en atelier. A noter que de ces 26 places, 15 sont concentrées dans le district de la Singine (tableau 7).

Tableau 7: Répartition du nombre de places vacantes par domaine d'intervention, par type de prestations et par district

Domaine d'intervention		Prestations	District						Total	
			Broye	Glâne	Gruyère	Lac	Sarine	Singine		Veveyse
Handicap mental	Atelier						3	15	8	26
	Centre de jour								1	1
	Home avec occupation		3							3
	Home sans occupation		2					1		3
	Logement décentralisé	1							2	3
Total Handicap mental		1	5				3	16	11	36
Handicap physique	Atelier						3			3
	Logement décentralisé						3			3
Total Handicap physique							6			6
Handicap psychique	Atelier						1			1
	Home sans occupation						1			1
Total Handicap psychique							2			2
Total général		1	5				11	16	11	44

Si l'on analyse plus en détail le tableau ci-dessus, on remarque qu'aucune place n'est disponible dans les districts de la Gruyère et du Lac. En ce qui concerne le handicap physique et le handicap

psychique, la pleine occupation des places s'observe dans tous les districts sauf dans celui de la Sarine.

Pour compléter la présentation des résultats relatifs au réseau institutionnel fribourgeois, le tableau suivant intègre les projets déposés par les institutions lors de la collecte des données pour la présente planification⁴. En l'état, il n'est pas possible de les répartir par district.

Tableau 8: Demandes de places de 2016 à 2020

Nombre de places demandées pour 2016	Domaine d'intervention		
Prestations	Handicap mental	Total général	
Logement décentralisé	8	8	
Soutien à domicile	N ⁵	N	
Atelier de production	4	4	
Atelier d'occupation	5	5	
Centre de jour	2	2	
Total général	19	19	
Nombre de places demandées pour 2017	Domaine d'intervention		
Prestations	Handicap mental	Total général	
Home avec occupation	7	7	
Logement décentralisé	6	6	
Soutien à domicile	N	N	
Atelier de production	19	19	
Atelier d'occupation	6	6	
Centre de jour	12	12	
Total général	50	50	
Nombre de places demandées pour 2018	Domaine d'intervention		
Prestations	Handicap mental	Handicap psychique	Total général
Home avec occupation	7		7
Home sans occupation	4		4
Logement décentralisé	18		18
Soutien à domicile	N		N
Atelier de production	8		8
Atelier d'occupation	8	20	28
Centre de jour	5		5
Suivi en entreprise		N	N
Total général	50	20	70

⁴ La réactualisation de ces demandes est actuellement en cours en vue de l'élaboration du plan financier.

⁵ Pour toute prestation de nature ambulatoire – soutien à domicile et suivi en entreprise – le besoin ne s'exprime pas en termes de places. Les projets font état d'un montant correspondant à un nombre d'heures d'accompagnement.

Nombre de places demandées pour 2019	Domaine d'intervention			
	Handicap mental	Handicap physique	Handicap psychique	Total général
Home avec occupation	6			6
Home sans occupation	16	5	8	29
Soutien à domicile	N			N
Atelier d'occupation	8			8
Centre de jour			8	8
Total général	30	5	16	51

Pour les années 2016 et 2017, 22 places pour l'hébergement et 25 places d'occupation ont déjà été octroyées. Ces places ont permis et permettront de répondre aux besoins les plus urgents à court terme et seront prises en compte au moment de l'estimation globale du besoin en places d'accueil pour la période 2016-2020. A noter qu'aucun projet n'a été signalé pour 2020 lors de la collecte des données réalisée au premier semestre 2016.

2.2. Caractéristiques des personnes en situation de handicap faisant partie du réseau institutionnel fribourgeois

Ce chapitre présente les données relatives aux personnes institutionnalisées, c'est-à-dire toutes les personnes bénéficiant d'une prestation d'hébergement et/ou d'occupation, mais aussi les données des personnes ayant quitté le réseau institutionnel au cours de l'année 2015.

2.2.1. Personnes institutionnalisées

A la fin de l'année 2015, 1751 personnes vivent et/ou travaillent dans les institutions spécialisées du canton de Fribourg. 782 vivent en home (avec ou sans occupation) ou en logement décentralisé et 1391 personnes sont soit accueillies dans un centre de jour, soit elles occupent un poste de travail en atelier.

Le réseau institutionnel fribourgeois propose également à 53 personnes un soutien à domicile et une personne bénéficie d'un suivi dans une entreprise du canton.

Au total, au 31 décembre 2015, 1765 personnes bénéficient de prestations institutionnelles.

La différence entre le nombre total de prestations fournies et celui de bénéficiaires s'explique par le fait que 462 personnes vivant dans un home sans occupation, ou dans un logement décentralisé, fréquentent aussi durant la journée un centre de jour et/ou travaillent en atelier.

Le recensement des données met en évidence la présence d'une majorité d'hommes (57 %) parmi les personnes institutionnalisées. Parmi ces dernières, 76 % s'expriment en français, 23 % en allemand et le 1 % restant dans une autre langue.

Au 31 décembre 2015, 929 personnes (53 %) présentent un handicap mental, 665 (38 %) un handicap psychique, 160 (9 %) un handicap physique, 8 (<1 %) un handicap sensoriel et 3 (<1 %) un problème de dépendance. Ces indications font référence à l'altération des facultés de la personne

définissant le besoin d'accompagnement. Il est possible qu'une même personne présente un double, voire un triple diagnostic.

Le tableau suivant propose une répartition de ces personnes par catégorie d'âge.

Tableau 9: Répartition du nombre de personnes par tranche d'âge

	2009		2015	
	Nombre de personnes	Pourcentage	Nombre de personnes	Pourcentage
16-18 ans	15	1 %	21	1 %
19-25 ans	210	13 %	240	14 %
26-35 ans	324	21 %	330	19 %
36-45 ans	361	23 %	362	20 %
46-55 ans	354	22 %	408	23 %
56-64 ans	250	16 %	305	17 %
65 ans et plus	62	4 %	99	6 %
Pas d'indication	1	<1 %		
Total général	1577		1765	

L'augmentation du pourcentage de personnes vieillissantes est relativement faible (+4 points pour les > de 46 ans). Par contre, en termes absolus, le nombre de personnes a considérablement augmenté, passant de 666 personnes en 2009 à 812 en 2015. A noter que dans le domaine du handicap, il est important de considérer les premiers signes de vieillissement déjà dès l'âge de 45 ans. Cette évolution appelle à une adaptation des prestations d'accompagnement de ces personnes.

La figure 1 détaille la répartition du nombre de personnes vivant en institution, ou au bénéfice d'une prestation de nature ambulatoire à domicile, par type de handicap et par tranche d'âge.

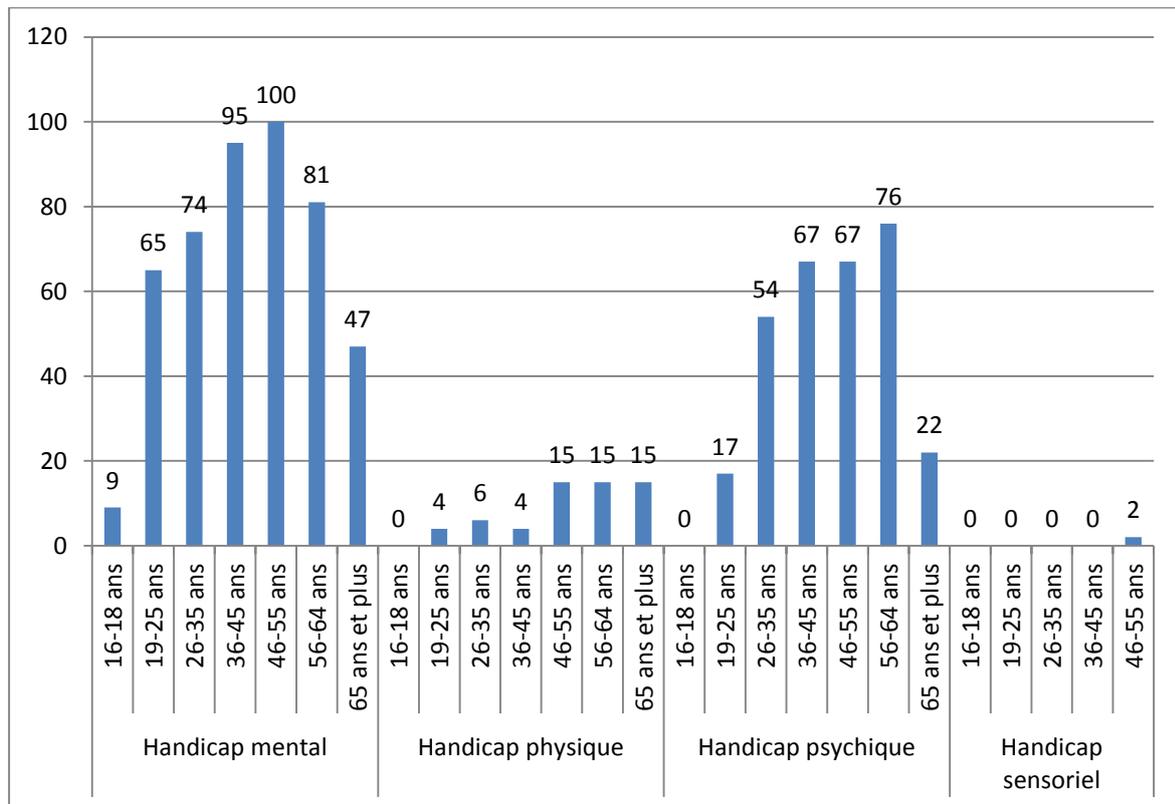


Figure 1: Lieu de vie: Répartition du nombre de personnes par type de handicap et par tranche d'âge

La tendance observée en 2009 reste d'actualité dans les domaines du handicap mental et du handicap psychique. On observe ainsi une progression linéaire du nombre de personnes présentant un handicap mental et ceci jusqu'à l'âge de 55 ans et jusqu'à 64 ans pour les personnes atteintes d'un handicap psychique.

La diminution du nombre de personnes présentant un handicap physique au-delà de 55 ans, constaté en 2009, n'est plus une réalité en 2015.

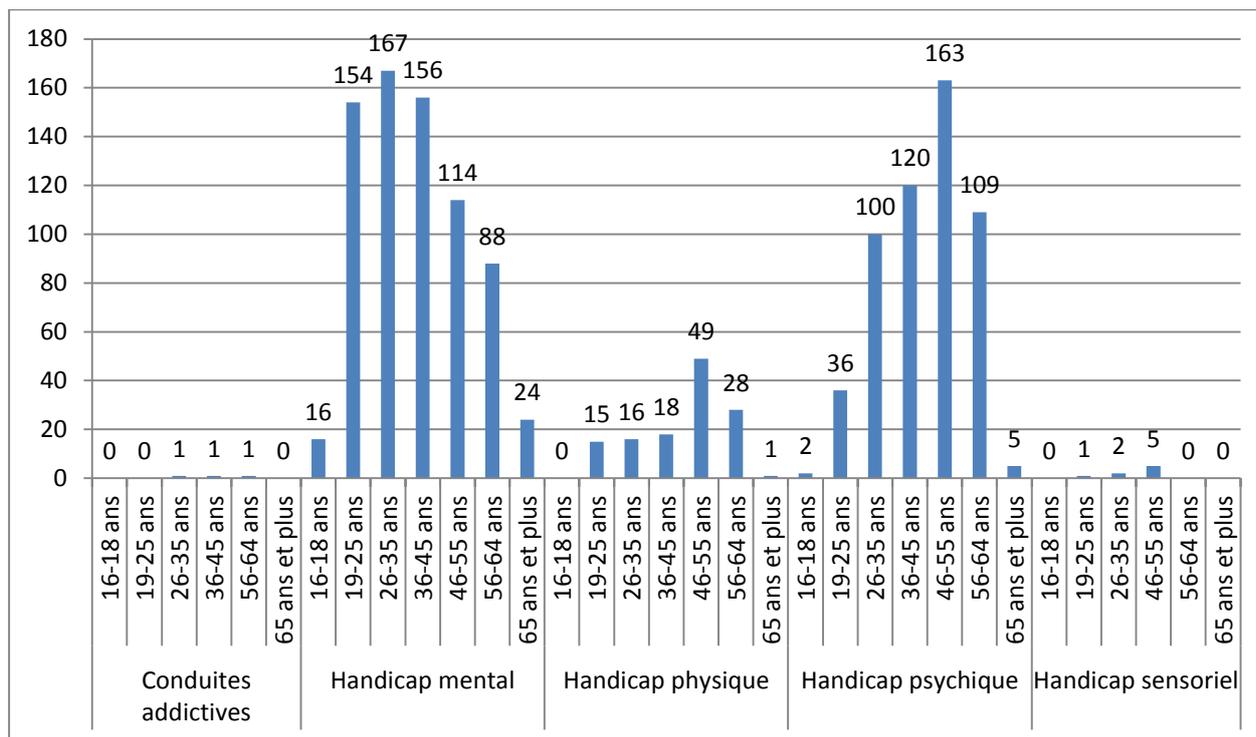


Figure 2: Lieu d'occupation: Répartition du nombre de personnes par type de handicap et par tranche d'âge

La figure 2 propose la même répartition par type de handicap et par tranche d'âge pour toutes les personnes au bénéfice d'une prestation de nature occupationnelle.

La cessation de l'activité professionnelle coïncide généralement avec l'âge de la retraite chez les personnes en situation de handicap physique ou psychique. Au-delà de l'âge de la retraite, les personnes en situation de handicap mental ont la possibilité de continuer à bénéficier d'une offre de prestations occupationnelles, en fréquentant un centre de jour, prestation qui n'existe pas encore pour les personnes présentant un handicap physique et qui n'est que faiblement développée dans le domaine du handicap psychique (cf. tableau 3).

Le tableau 10 présente le détail relatif à la répartition des personnes par prestations.

Tableau 10: Répartition des personnes par prestations

Prestations	Répartition des personnes
Home avec occupation	395
Home sans occupation	232
Logement décentralisé	155
Soutien à domicile	53
Total lieu de vie	835
Atelier de production	1116
Atelier d'occupation	162
Atelier en entreprise	50
Suivi en entreprise	1
Centre de jour	73
Total lieu d'occupation	1402

Plus détaillé, le tableau 11 précise la répartition des personnes par type de handicap et par prestations.

Tableau 11: Répartition des personnes par type de handicap et par prestations

Handicap principal	Prestations	Total
Conduites addictives	Atelier de production	3
Handicap mental	Home avec occupation	245
	Home sans occupation	146
	Logement décentralisé	73
	Soutien à domicile	7
	Atelier de production	545
	Atelier d'occupation	99
	Atelier en entreprise	24
	Centre de jour	61
Handicap physique	Home avec occupation	25
	Home sans occupation	31
	Logement décentralisé	2
	Soutien à domicile	1
	Atelier de production	91
	Atelier d'occupation	36
Handicap psychique	Home avec occupation	125
	Home sans occupation	53
	Logement décentralisé	80
	Soutien à domicile	45
	Atelier de production	471
	Atelier d'occupation	25
	Atelier en entreprise	26
	Suivi en entreprise	1
	Centre de jour	12
Handicap sensoriel	Home sans occupation	2
	Atelier de production	6
	Atelier d'occupation	2

Le tableau 12 précise le lieu de domicile de ces dernières.

Tableau 12: Domicile des personnes institutionnalisées

	Nombre de personnes	Pourcentage
Glâne	115	7 %
Veveyse	80	5 %
Gruyère	335	20 %
Singine	233	14 %
Sarine	632	38 %
Broye	128	7 %
Lac	150	9 %
Total	1673	

Les institutions fribourgeoises accueillent 1673 personnes domiciliées dans le canton de Fribourg et aussi 92 personnes (88 en 2009) provenant d'autres cantons. De ces 92 personnes,

- > 52 personnes sont domiciliées dans le canton de Vaud ;
- > 15 personnes sont domiciliées dans le canton de Berne ;
- > 6 personnes sont domiciliées dans le canton du Valais ;
- > 4 personnes sont domiciliées dans le canton de Soleure ;
- > 4 personnes sont domiciliées dans le canton du Jura ;
- > 3 personnes sont domiciliées dans le canton de Genève ;
- > 2 personnes sont domiciliées dans le canton de Neuchâtel ;
- > 1 personne est domiciliée dans chacun des cantons de Bâle-Ville, Lucerne, Nidwald, Thurgovie, Zurich et Argovie.

A noter que 99 % des personnes en situation de handicap institutionnalisées sont au bénéfice d'une rente de l'AI.

2.2.2. Départs, transferts ou décès et admissions au cours de l'année 2015

Au cours de l'année 2015, 161 (271 en 2009) mouvements dans les institutions fribourgeoises ont été recensés. Ces mouvements concernent au total 157 personnes (262 en 2009).

La différence entre 2009 et 2015 soulève toutefois un doute quant à l'exactitude des données fournies par les institutions pour l'année 2015. Pour certaines institutions spécialisées en effet, une analyse plus approfondie des données révèle un écart trop important entre le nombre de mouvements signalés et le nombre d'admissions enregistrées au cours de l'année 2015.

Le tableau 13 précise les motifs à l'origine de ces mouvements.

Tableau 13: Mouvements enregistrés au cours de l'année 2015

	Mouvements en 2009	Mouvements en 2015
Départ à la retraite	9	15
Arrêt de travail volontaire	109	50
Licenciement	8	3
Départ - logement indépendant/économie libre	66	28
Transfert dans une autre institution cantonale	40	33
Transfert dans une institution extra-cantonale	5	6
Décès	20	26
Raison non indiquée	14	

Entre les deux années, on observe une diminution de près de la moitié des mouvements, signe de davantage de stabilité. Pour la majorité des motifs à la base de ces mouvements, les chiffres restent relativement stables entre 2009 et 2015. Par contre, l'année 2015 se caractérise par un nombre bien inférieur d'arrêts de travail volontaires et de départs vers un logement indépendant.

Voici le détail des mouvements par type de handicap.

Tableau 14: Répartition des motifs de départ institutionnel par type de handicap

Handicap principal	Motif	Total
Conduites addictives	Arrêt de travail volontaire	2
Total Conduites addictives		2
Handicap mental	Arrêt de travail volontaire	9
	Décès	13
	Départ - logement indépendant/économie libre	8
	Départ à la retraite	9
	Transfert dans une autre institution cantonale	10
	Transfert dans une institution extra-cantonale	2
Total Handicap mental		51
Handicap physique	Arrêt de travail volontaire	17
	Décès	5
	Départ - logement indépendant/économie libre	1
	Départ à la retraite	5
	Licenciement	1
	Transfert dans une autre institution cantonale	6
Total Handicap physique		35
Handicap psychique	Arrêt de travail volontaire	22
	Décès	8
	Départ - logement indépendant/économie libre	19
	Départ à la retraite	1
	Licenciement	1
	Transfert dans une autre institution cantonale	17
	Transfert dans une institution extra-cantonale	3
Total Handicap psychique		71
Handicap sensoriel	Licenciement	1
	Transfert dans une institution extra-cantonale	1
Total Handicap sensoriel		2
Total général		161

Le nombre le plus important de mouvements est enregistré dans le domaine du handicap psychique, suivi des handicaps mental et physique.

Au cours de l'année 2015, 26 personnes sont décédées : 13 présentaient un handicap mental, 8 un handicap psychique et 5 un handicap physique. Le taux de décès reste stable pour la période 2009-2015.

Durant la même année, 272 personnes ont été admises dans les institutions spécialisées. La majorité de ces personnes sont atteintes d'un handicap psychique (56 %), d'un handicap mental (23 %), d'un handicap physique (15 %) ou présentent des conduites addictives (2 %). Pour 9 personnes, les institutions n'ont pas fourni d'information quant à la nature de leurs difficultés. Les admissions enregistrées concernent 73 prestations d'hébergement et 222 prestations d'occupation. Le réseau a en outre mis en place un soutien à domicile pour quatre nouvelles personnes.

2.3. Fribourgeois pris en charge hors du canton de Fribourg

Au 31 décembre 2015, 116 Fribourgeois et Fribourgeoises en situation de handicap (71 en 2009) bénéficient d'une prestation d'une institution située hors du canton de Fribourg, ce qui représente une augmentation de plus de 63 % par rapport à 2009. Cette augmentation est signe d'une certaine inadéquation entre offre et demande et doit notamment être mise en relation avec le manque de places créées dans le canton durant la période de 2011 à 2015 (32 places ; cf. point 2.1). Il faudra veiller à l'avenir à ne pas augmenter la proportion de Fribourgeois et Fribourgeoises institutionnalisés hors canton.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du nombre de personnes par type de handicap et en fonction de la langue maternelle.

Tableau 15: Répartition du nombre de personnes par type de handicap et en fonction de la langue maternelle

Handicap principal	Langue		Total général
	Allemand	Français	
Handicap mental	16	22	38
Handicap physique	23	17	40
Handicap psychique	19	11	30
Handicap sensoriel	5	3	8
Total général	63	53	116

De langue maternelle française (n=53) ou allemande (n=63), 38 personnes (33 %) présentent un handicap mental, 30 (26 %) un handicap psychique, 40 (34 %) un handicap physique et 8 (7 %) un handicap sensoriel.

Comme par le passé, nombreuses sont les personnes de langue maternelle allemande qui trouvent une place dans les cantons alémaniques (54 places dans le canton de Berne, 12 dans le canton de Bâle, 2 dans le canton d'Argovie et une dans les cantons de Nidwald, Soleure et Thurgovie).

Ce phénomène s'explique par l'impossibilité de disposer de suffisamment de places dans tous les domaines d'intervention, pour l'ensemble des prestations et pour les deux régions linguistiques.

Ces 116 Fribourgeois et Fribourgeoises bénéficient de 142 prestations hors canton. Le tableau 16 présente plus en détail la répartition de ces prestations par type de handicap.

Tableau 16: Répartition des prestations par type de handicap pour les personnes prises en charge hors canton

Handicap principal	Prestations	Total
Handicap mental	Home avec occupation	22
	Home sans occupation	18
	Atelier de production	18
	Centre de jour	4
Total Handicap mental		62
Handicap physique	Home avec occupation	14
	Atelier de production	20
	Centre de jour	3
Total Handicap physique		37
Handicap psychique	Home avec occupation	14
	Home sans occupation	4
	Atelier de production	16
Total Handicap psychique		34
Handicap sensoriel	Home avec occupation	3
	Home sans occupation	1
	Atelier de production	2
	Centre de jour	3
Total Handicap sensoriel		9

Afin d'établir une planification des besoins en termes de places résidentielles et en prestations ambulatoires pour les années 2016-2020, l'analyse des données institutionnelles est complétée au chapitre suivant par la prise en compte d'indicateurs complémentaires.

3. Indicateurs complémentaires

L'analyse d'indicateurs complémentaires est une étape indispensable à la planification cantonale puisqu'ils reflètent, avec les indications des chapitres précédents, le contexte et la réalité du canton de Fribourg.

3.1. Personnes inscrites sur les listes d'attente

Les données relatives aux listes d'attente fournies par les institutions à fin décembre 2015 ne sont pas complètes. Une référence précise à un numéro de sécurité sociale ne figure que pour 85 % des personnes signalées. Il est ainsi impossible d'exclure qu'une même personne soit inscrite dans plusieurs institutions.

Lors du contrôle de ces données, toutes les demandes de prestations déposées dans plusieurs structures ont été identifiées et toutes les données relatives aux personnes ayant trouvé une place sans en informer l'institution ont été tracées.

Au 31 décembre 2015, 147 personnes figurent sur une liste d'attente pour une prestation institutionnelle de nature résidentielle ou ambulatoire (93 au 31 décembre 2009). Dans 15 % des cas

(n=22), la personne a demandé des renseignements sur les diverses prestations offertes, pour 31 % des personnes (n=45), une visite a été réalisée ou est prévue et pour 29 % des demandes (n=42), la personne répond aux critères d'admission et serait prête à intégrer l'institution. Enfin, 24 % (n=36) des personnes attendent une place et seraient prêtes à intégrer l'institution dans un délai de moins de 4 mois. Deux inscriptions restent sans indication précise.

Les 147 personnes inscrites sur les listes d'attente concernent au total 168 prestations, 99 en hébergement et 69 de nature occupationnelle.

Tableau 17: Répartition du nombre de demandes par type de handicap et par prestations

Handicap principal	Prestations	Total
Conduites addictives	Atelier de production	4
Total Conduites addictives		4
Handicap mental	Home avec occupation	17
	Home sans occupation	22
	Logement décentralisé	12
	Soutien à domicile	1
	Atelier de production	21
	Centre de jour	7
Total Handicap mental		80
Handicap physique	Home avec occupation	4
	Home sans occupation	1
	Atelier de production	7
	Centre de jour	1
Total Handicap physique		13
Handicap psychique	Home avec occupation	29
	Logement décentralisé	13
	Atelier de production	20
	Atelier d'occupation	3
Total Handicap psychique		65
Handicap sensoriel	Atelier de production	1
Total Handicap sensoriel		1
Pas d'indication	Atelier de production	5
Total sans indication		5

Les données du tableau 17 se réfèrent à l'ensemble des personnes inscrites sur les listes d'attente. Elles comprennent ainsi tant les personnes ayant demandé des renseignements que celles pour qui une visite est prévue ou a déjà été réalisée.

Afin d'avoir une image plus précise des besoins à moyen voire à court terme de ces personnes, le tableau 18 reprend cette même répartition, mais en considérant uniquement les personnes répondant aux critères institutionnels et qui seraient prêtes à intégrer l'institution dans un délai inférieur à quatre mois.

Tableau 18: Répartition du nombre de demandes par type de handicap et par prestations – données spécifiques

Handicap principal	Prestations	Total
Handicap mental	Home avec occupation	15
	Home sans occupation	14
	Logement décentralisé	4
	Atelier de production	14
	Centre de jour	7
Handicap physique	Home avec occupation	2
	Home sans occupation	1
	Atelier de production	2
	Centre de jour	1
Handicap psychique	Home avec occupation	24
	Atelier de production	7
	Atelier d'occupation	3
Total général des demandes		94

D'après cette analyse, 78 personnes (52 en 2009) répondent aux critères d'admission et seraient prêtes à intégrer une institution, dont 36 dans un délai inférieur à quatre mois. Elles demandent au total 94 places, 60 dans un lieu de vie et 34 dans un lieu d'occupation.

La majorité de ces personnes parlent français (83 %), suivi de l'allemand (10 %) et d'autres langues (7 %).

Les personnes sont domiciliées sur l'ensemble du territoire fribourgeois : en Sarine (n=37), en Gruyère (n=11), dans la Broye et la Glâne (n=7), en Singine (n=6), en Veveyse (n=3) et finalement dans le Lac avec deux personnes. 5 personnes résidant hors canton figurent aussi sur ces listes.

L'augmentation du nombre de personnes répondant aux critères d'admission et prêtes à intégrer une institution peut, là aussi, s'expliquer par la non-crédation de 32 places planifiées pour la période 2011-2015.

3.2. Mineur-e-s quittant la scolarité obligatoire spécialisée

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, 765 élèves francophones et 153 alémaniques ont bénéficié d'un enseignement spécialisé. Parmi ces élèves, on compte les élèves des classes de langage et les élèves des classes spécialisées. A ces 918 élèves, il faut ajouter les enfants scolarisés hors canton soit, 18 en Suisse alémanique et 18 dans d'autres cantons romands, ainsi que les élèves poursuivant leur scolarité obligatoire en intégration (n=591) (Rapport d'activité 2015, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, DICS, pp. 21-22).

Parmi ces élèves, 547 auront atteint la majorité d'ici 2020. De ces jeunes, 383 prévoient de poursuivre leur formation et 164 seront vraisemblablement à la recherche d'une solution d'accompagnement en institution. Le 85 % de ces élèves parle français.

Pour 164 jeunes, le SESAM a estimé le besoin en places d'accueil d'ici à 2022 comme suit:

- > 41 places en home avec occupation ;

- > 144 places en atelier ;
- > 20 places en centre de jour.

Le tableau suivant présente la répartition de ces demandes par année de sortie de la scolarité obligatoire.

Tableau 19: Répartition du nombre de demandes de prestations par année.

	2016	2017	2018	2019	2020	2016-2020	2021-2022	Total général
Home avec occupation	5	9	5	6	7	32	9	41
Atelier	8	21	28	24	19	100	44	144
Centre de jour	5	6	5	1		17	3	20
Total général par année	18	36	38	31	26	149	56	205

Pour la planification 2016-2020, l'Etat devrait mettre à disposition des mineur-e-s en situation de handicap quittant la scolarité obligatoire 32 places d'hébergement et 117 places d'occupation. Aucune demande de prestations de nature ambulatoire n'a été signalée par le SESAM dans le cadre de cette saisie de données.

3.3. Formation professionnelle spécialisée

Ce rapport de planification intègre également les données des jeunes en situation de handicap débutant une formation professionnelle spécialisée dans un des trois centres cantonaux.

Selon les indications du SESAM, au mois de juillet 2015, 65 jeunes sortant de l'école obligatoire exprimaient le souhait de débiter une formation professionnelle spécialisée au cours de la même année. De ces 65 jeunes, 36 étaient réellement inscrits à une telle formation dans le canton ou hors canton à la rentrée scolaire 2015-2016.

Au cours de l'été 2016, nous avons interrogé les trois centres fribourgeois de formation professionnelle spécialisée (CFPS) : le CFPS à Courtepin, le CFPS Château Seedorf et le CFPS Institut Les Peupliers. A la rentrée scolaire 2015-2016, sur un total de 70 jeunes inscrits en première année, 28 étaient domiciliés dans le canton de Fribourg (40 %). Le tableau ci-dessous présente le détail de la répartition de ces inscriptions par centre de formation en précisant l'information concernant le canton de domicile des élèves.

Tableau 20: Répartition des inscriptions en première année.

	CFPS à Courtepin	CFPS Château Seedorf	CFPS Institut Les Peupliers
Inscription en 1 ^{ère} année	30 (dont 3 en CFC)	31 (dont 0 en CFC)	9 (dont 2 en CFC)
Canton de domicile	15 Fribourg / 15 Autres	10 Fribourg / 21 Autres	3 Fribourg / 6 Autres

Au cours de la première année de formation, les trois centres ont enregistré 13 abandons. En l'état, nous ne connaissons toutefois pas le nombre de jeunes Fribourgeois ayant abandonné leur formation professionnelle spécialisée au cours de la première année. Toutefois, en considérant le nombre de

Fribourgeois parmi les admissions 2015-2016, il est néanmoins possible d'estimer à 5 (40 % des abandons) le nombre de jeunes Fribourgeois ayant quitté leur formation au cours de la première année.

A noter que les données des centres de formation professionnelle spécialisée sis hors canton n'ont pas pu être considérées, ces données n'étant pas accessibles.

3.4. Prestations ambulatoires

A la fin 2015, 68 Fribourgeois et Fribourgeoises sont au bénéfice d'une contribution d'assistance. Introduite dans le cadre de la 6^{ème} révision de l'AI, la contribution d'assistance permet aux personnes au bénéfice d'une allocation pour impotent d'engager une ou plusieurs personnes pour leur fournir l'assistance individuelle dont elles ont besoin.

Parmi les fournisseurs de prestations ambulatoires, l'un des plus importants déployant son activité sur le territoire cantonal est Pro Infirmis.

Au cours de l'année 2015, Pro Infirmis a fourni un accompagnement à domicile à 75 personnes en situation de handicap. Nous partons de l'idée que ces personnes sont encore bénéficiaires de prestations de nature ambulatoire au 31 décembre 2015. Le tableau 21 présente la répartition de ces personnes par type de handicap et par tranche d'âge.

Tableau 21: Nombre de personnes suivies à domicile par Pro Infirmis par type de handicap et tranche d'âge

Handicap principal	Tranche d'âge						Total
	19-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-64 ans	65 et plus	
Handicap mental	8	17	12	5	4	2	48
Handicap physique		2	2	7	1	1	13
Handicap psychique	1	1	1	6	3	1	13
Handicap sensoriel	1						1
Total général	10	20	15	18	8	4	75

Dans le secteur professionnel, cinq personnes ont bénéficié d'une prestation de suivi en entreprise. Le projet InsertH qui organise et coordonne ces prestations a démarré en 2015 et est en constant développement.

En outre, 29 autres personnes adultes ont indirectement bénéficié au cours de cette même période des prestations de relève fournies par Pro Infirmis. Si ces prestations ont tout d'abord pour objectif de soulager les proches aidants dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap, adulte ou mineure, elles peuvent néanmoins, pour les besoins de la planification, être assimilées à des prestations d'accompagnement à domicile.

Au 31 décembre 2015, 54 personnes en situation de handicap bénéficiaient en outre de prestations de nature ambulatoire organisées par les institutions spécialisées.

Au total, on peut partir du principe qu'au 31 décembre 2015, 225 personnes adultes en situation de handicap sont au bénéfice d'une prestation de nature ambulatoire à domicile et six en entreprise.

Parmi toutes ces personnes, il est néanmoins difficile de prévoir si et, le cas échéant, quand certaines devront être mises au bénéfice d'une prestation institutionnelle résidentielle. Il est toutefois intéressant de constater que le taux de personnes au bénéfice d'une prestation ambulatoire fournie à domicile par Pro Infirmis, par une institution spécialisée ou dans le cadre d'une contribution d'assistance représente 28.8 % des personnes placées dans un lieu de vie institutionnel. Pour 10 personnes vivant en institution – home avec occupation, home sans occupation ou logement décentralisé – 3 personnes sont au bénéfice d'une prestation d'accompagnement à domicile.

3.5. Taux d'institutionnalisation

Le taux d'institutionnalisation a été mesuré en considérant le nombre de places d'hébergement existantes au 31 décembre 2015 par rapport à la population résidente permanente du canton de Fribourg⁶:

- > Taux d'institutionnalisation = $796 \text{ places} / 307\,461 \text{ résidents permanents} * 1000 = 2.59$ (2.89 en 2009⁷).

3.6. Rentiers AI

D'après les statistiques de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)⁸, au 31 décembre 2015, 8 515 Fribourgeois sont au bénéfice d'une rente de l'AI, soit 4.37 % de la population fribourgeoise assurée (18-64/65ans). Le nombre de nouvelles rentes versées au cours de l'année 2015 s'élève à 554.

Au plan national, au 31 décembre 2015, 223 161 personnes sont au bénéfice d'une rente de l'AI, ce qui correspondait à 4.26 % de la population assurée. L'AI a versé 13 990 nouvelles rentes en 2015.

A noter que la planification présentée au chapitre 4 ne fait pas référence à ces données. L'évolution du nombre de rentiers AI au cours des dernières années n'est en effet pas suffisamment révélatrice du besoin actuel de la population en situation de handicap, car elle est influencée par les révisions successives de l'AI qui, tout en visant à réinsérer les bénéficiaires de rente sur le marché du travail, obéissent aussi à une logique économique⁹.

⁶ Direction de l'économie et de l'emploi DEE, Annuaire statistique du canton de Fribourg 2017, édité en décembre 2016.

⁷ Dans la planification 2011-2015 le calcul portait sur le rapport entre le nombre de places et le nombre de rentiers AI.

⁸ OFAS, Statistiques de la sécurité sociale, Statistique de l'AI 2015 – Tableaux détaillés.

⁹ L'assurance-invalidité fédérale (AI) a octroyé en 2015 des prestations à quelque 440 000 personnes. Grâce à des recettes de 9,9 milliards de francs pour des dépenses de 9,3 milliards, l'assurance a enregistré un résultat d'exploitation positif de 0,6 milliard de francs. (Statistique de l'AI 2015, octobre 2016).

3.7. Observations dans les cantons environnants et autres indicateurs

De manière générale, l'ensemble des cantons romands a déjà signalé en 2013 un manque de places dans les institutions et les différentes planifications cantonales ont mis en évidence une augmentation du besoin en termes de places d'accueil.

D'autres indicateurs, de nature plutôt sociologique ou politique, peuvent à court et moyen terme influencer considérablement l'évolution des besoins. Il s'agit par exemple de la tendance concernant les habitudes et les souhaits des familles. Plusieurs institutions spécialisées ont fait état du souhait exprimé par les familles de ne pas institutionnaliser trop rapidement leur enfant et d'obtenir des soutiens adaptés en journée, avec la possibilité de placements résidentiels ponctuels.

Finalement, il est important de signaler que certaines données n'ont volontairement pas fait l'objet d'une analyse dans le cadre de cette planification. Il s'agit en premier lieu des données relatives aux journées inappropriées enregistrées dans les réseaux hospitaliers (RFSM et HFR). Ces données n'ont pas été prises en considération puisque la majorité des personnes auxquelles elles se réfèrent sont répertoriées sur les listes d'attente des institutions fribourgeoises. Quant aux données d'autres fournisseurs de prestations de nature ambulatoire (Spitex, Psydom, etc.), leur prise en compte nécessiterait une analyse approfondie permettant d'identifier, d'une part, si le bénéficiaire est en situation de handicap et, d'autre part, si la prestation peut être assimilée à une prestation d'accompagnement.

4. Planification 2016-2020

L'ensemble des données présentées aux chapitres précédents fournit des informations détaillées au sujet du réseau institutionnel fribourgeois, des personnes accueillies au sein de ce réseau et dans les institutions d'autres cantons, ainsi que de divers indicateurs complémentaires.

4.1. Constat de départ

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif résidentiel fribourgeois avait mis en évidence pour la période 2011-2015 la nécessité de prévoir 136 places réparties en structures d'hébergement (n=57) et d'occupation (n=79). A posteriori, il est possible d'affirmer que cette estimation s'est avérée correcte. Il a en effet été possible, au cours des 5 dernières années, de recenser le besoin en termes de places en questionnant régulièrement le réseau institutionnel fribourgeois, le SESAM et d'autres partenaires. Finalement, au cours de l'année 2015 le manque de places coïncidait avec le nombre de places qui, bien que planifiées, n'avaient pas pu être créées au cours de la période 2011-2015.

Au 31 décembre 2009, le réseau institutionnel fribourgeois comptait 1805 places : 729 dans les structures d'hébergement et 1076 de nature occupationnelle. Cinq années plus tard, ce même réseau

compte 1938 places réparties en lieu de vie (n=796) et en occupation (n=1142). Entre 2009 et 2015, on observe ainsi une augmentation de 7.4 % du nombre de places. En tenant compte des 32 places manquantes par rapport aux projections de la dernière planification et dont la création aurait été nécessaire pour répondre aux besoins de la population, le nombre total à prendre en considération s'élève à 1970 places, ce qui représente une augmentation de 9.1 % par rapport à 2009.

4.2. **Facteurs influençant les besoins en places résidentielles et en prestations ambulatoires**

Pour planifier l'offre de prestations pour la période 2016-2020, ce chapitre propose une réflexion autour des facteurs influençant les besoins en places résidentielles – lieu de vie et d'occupation – et en prestations ambulatoires.

4.2.1. Evolution de la démographie fribourgeoise

Le 6 octobre 2014, le canton de Fribourg franchissait la barre des 300 000 habitants. Depuis une dizaine d'années, le canton de Fribourg est considéré comme le champion du boom démographique. La population y a crû de 17.6 %, contre 9 % en moyenne suisse, entre 2000 et 2010.

Cette croissance soutenue induit des changements. Les conséquences de cet accroissement démographique sont en effet ambivalentes. L'installation dans le canton de nouveaux résidents est certes source de revenus supplémentaires, mais elle engendre aussi des besoins et des attentes. L'un des enjeux pour les collectivités publiques est d'y répondre notamment par le développement des infrastructures, des équipements et de services.

Au 31 décembre 2015, le canton de Fribourg compte 307 461 personnes résidentes permanentes alors que le nombre total de places en institution se monte à 1970, ce qui représente 0,0064 place par personne.

Les prévisions démographiques du Service de la statistique (SStat) du canton présentent l'évolution démographique à l'horizon 2020. Selon ces projections, la population résidente permanente passera de 307 461 personnes en 2015 à 332 821 en 2020¹⁰. Il existe certes d'autres facteurs qui influencent les besoins en places d'accueil et dans le domaine ambulatoire que l'évolution démographique : les flux migratoires, les progrès de la médecine (diagnostic préimplantatoire et prénatal, progrès dans le domaine de la neurologie et des neurosciences, etc.). Cependant, leur impact sur le développement des diverses prestations se mesure à plus long terme, au-delà de cette planification 2016-2020.

Nous formulons dès lors l'hypothèse que le rapport entre le nombre de places en institution et le nombre d'habitants résidant dans le canton restera identique pour les cinq années à venir.

¹⁰ Direction de l'économie et de l'emploi DEE, Annuaire statistique du canton de Fribourg 2017, édité en décembre 2016.

En se fondant sur cette hypothèse, le nombre de places à créer durant la période 2016 à 2020 serait dès lors de 160 unités auxquelles il faut encore ajouter les 32 places prévues lors de la planification 2011-2015 et qui n'ont pas encore été créées, soit un total de 192 places.

4.2.2. Vieillesse de la population en général et des personnes en situation de handicap

En 2006, la Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées a élaboré un concept définissant les termes de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. « Ce concept soutient l'idée du maintien de la personne vieillissante dans son milieu de vie aussi longtemps que possible, dans une optique de normalisation et d'intégration communautaire, sans discrimination due à une maladie ou à un handicap. Aussi, les personnes handicapées vivant en institution ou à domicile ne constituent pas une population à traiter de manière spécifique. » (Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, 2006, p. 7).

Ce principe, conforme aux exigences de la LIPPI, influence globalement les options à prendre pour planifier l'offre de prestations, tant en ce qui concerne le nombre de places qui doivent être mises à disposition qu'en ce qui concerne le type de prestations qu'il faut développer.

En fonction du type d'altération dont la personne est atteinte, celle-ci peut être orientée vers différentes prestations. Ainsi, la personne présentant un handicap mental est souvent institutionnalisée bien avant l'âge de la retraite. Ces personnes occupent dès lors déjà une place en home et/ou en atelier ou sont, pour la grande majorité, déjà connues des services spécialisés. Ce n'est pas forcément le cas des personnes présentant un handicap psychique ou physique. Parmi ces personnes, celles qui vivent à domicile sont aujourd'hui plutôt orientées vers des structures de type EMS, alors que celles qui ont été institutionnalisées avant l'âge de l'AVS demeurent en principe dans le réseau institutionnel.

Les personnes vieillissantes ont actuellement à disposition différentes solutions d'encadrement. L'élaboration de concepts d'accompagnement spécifique à une population vieillissante, l'aménagement d'espaces de vie conformes aux critères de sécurité et de confort ainsi que l'ouverture de centres de jour et d'unités spécifiques accueillant des personnes vieillissantes sont aujourd'hui une réalité dans les institutions fribourgeoises.

Pour évaluer le nombre de places nécessaires pour l'hébergement, il est important de considérer les personnes vieillissantes vivant à domicile et bénéficiant d'une prestation d'occupation.

Au 31 décembre 2015, 970 personnes en situation de handicap travaillaient dans un atelier ou étaient occupées dans un centre de jour tout en ayant un domicile personnel.

Une partie de ces personnes (n=156) a aujourd'hui plus de 56 ans et pourrait à l'avenir être à l'origine d'une augmentation des demandes de prestations institutionnelles à caractère résidentiel, en raison de leur vieillissement ou de celui de leurs parents et famille. L'expérience montre néanmoins, qu'il est difficile de prévoir de manière précise si, et le cas échéant, quand ces personnes nécessiteront une prestation d'hébergement dans une institution spécialisée. On constate toutefois que la majorité des demandes de placement enregistrées au cours des dernières années concerne davantage les jeunes adultes en situation de handicap que les personnes vieillissantes.

Nous formulons l'hypothèse que pour les cinq années à venir le vieillissement des personnes en situation de handicap n'aura pas d'influence notable sur le nombre global de places à créer, mais influencera, en revanche, le type de prestations à développer.

En termes de planification, il est toutefois difficile de préciser la nature exacte de ces prestations nécessaires pour couvrir les besoins des personnes vieillissantes. L'accompagnement de ces personnes devra être adapté aux besoins spécifiques de cette population. Flexibilité dans le travail en atelier et occupation en centres de jour, accompagnement visant le maintien des facultés psychocognitives et des relations familiales et sociales, activités diverses et nouvelles devront garantir aux personnes vieillissantes en situation de handicap des conditions de vie adaptées à leur âge.

A l'avenir, les personnes vieillissantes occuperont un nombre de plus en plus important de places dans des structures de type home avec occupation, home sans occupation ou logement décentralisé. Ces deux dernières prestations ne répondront toutefois aux besoins de la population vieillissante que si le canton développe en parallèle un nombre suffisant de places en atelier d'occupation ou en centre de jour pouvant accueillir les personnes vieillissantes en situation de handicap, y compris au-delà de l'âge de 65 ans.

4.2.3. Développement des prestations ambulatoires

La politique fribourgeoise relative aux personnes en situation de handicap se propose de favoriser l'inclusion, l'autonomie et l'autodétermination des personnes en situation de handicap, en tenant compte de leurs besoins et en valorisant leurs compétences.

Il y a quelques années encore, l'action et le financement des pouvoirs publics au plan cantonal étaient largement axés sur les prestations offertes dans les institutions spécialisées aux personnes bénéficiaires de rentes et autres prestations de l'AI.

Les prestations résidentielles visant à offrir une formation, un logement ou un travail à des personnes en situation de handicap dans nos institutions occuperont toujours une grande importance dans le dispositif, et le canton doit continuer à garantir une offre de prestations résidentielles de qualité en faveur des personnes en situation de handicap¹¹. Il ne peut toutefois plus se concentrer uniquement sur l'accompagnement résidentiel de la personne en situation de handicap. L'Etat doit aujourd'hui focaliser son action sur la personne en situation de handicap et sur son environnement – notre environnement – et inciter les divers acteurs publics et privés à façonner ce dernier de manière à respecter les compétences et les besoins des personnes en situation de handicap.

Le développement de prestations de nature ambulatoire est déjà une réalité dans les institutions du canton de Fribourg. Au 31 décembre 2015, les institutions spécialisées fribourgeoises offraient un soutien à domicile à 53 personnes et un suivi en entreprise à une personne pour un volume total estimé à 328 heures par semaine. Au cours des années à venir, en complément du dispositif fédéral¹², des mesures seront prises pour renforcer l'accompagnement ambulatoire de la personne

¹¹ Cette obligation est ancrée dans la LIPPI.

¹² Conformément à l'article 74 LAI, l'AI alloue des subventions aux organisations faitières de l'aide privée aux invalides – aide spécialisée et entraide – actives à l'échelle nationale ou dans une région linguistique. En outre, la contribution d'assistance, instituée par la 6^{ème} révision de l'AI, permet au bénéficiaire d'une allocation pour impotent

en situation de handicap, permettant aux institutions spécialisées de développer ce type de prestations. Parmi ces mesures, certaines visent à soutenir les proches aidants (ex. soutiens financiers à des organismes privés pour des services de relève, de conseil ou de formation) ou à favoriser la création de postes de travail en entreprise et l'accompagnement ambulatoire sur le lieu de travail (ex. création d'un fonds pour soutenir les entreprises offrant du travail à une personne en situation de handicap).

Nous formulons l'hypothèse que d'ici à 2020, le volume des prestations d'accompagnement ambulatoires offertes par les institutions devrait augmenter d'environ 20%.

Nous estimons que d'ici à 2020, un nombre croissant de personnes devrait bénéficier d'une prestation institutionnelle ambulatoire. Le volume actuel d'heures devrait ainsi augmenter pour atteindre environ 400 heures par semaine.

4.2.4. Mise en œuvre de l'indication

Toutes les personnes en situation de handicap ne peuvent vivre à domicile, se former au sein de l'école ordinaire ou travailler en entreprise. Aussi, en application des exigences de la LIPPI et du Plan stratégique qui s'y réfère, l'Etat doit veiller à mettre à disposition des personnes en situation de handicap un dispositif institutionnel répondant adéquatement à leurs besoins.

Afin de pouvoir vérifier l'adéquation d'une prestation, il est important d'attacher une attention particulière à l'évaluation des besoins de la personne et à son orientation vers les fournisseurs de prestations adéquats. La nouvelle politique sur la personne en situation de handicap prévoit ainsi la mise en place d'un outil d'évaluation des besoins et d'indication commun à l'ensemble du réseau concerné par l'accompagnement de la personne en situation de handicap (réseaux hospitaliers, institutions spécialisées, Pro Infirmis, SPS). Cet outil permettra aussi de répertorier les prestations qui ne sont pas disponibles dans notre canton et, si cela s'avère pertinent, de modifier l'offre de prestations cantonale en conséquence.

Dans le canton de Fribourg, la procédure d'indication démarrera au cours de l'année 2017.

La Suisse latine compte divers dispositifs d'indications. Au cours des dernières années, les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura ont mis en place des procédures d'indication afin de garantir que la personne en situation de handicap puisse bénéficier des prestations répondant adéquatement à ses besoins.

L'expérience de certains de ces cantons, essentiellement ceux qui disposent de ce dispositif depuis plus longtemps, montre que l'indication leur a permis de mieux cibler les besoins de leur population et, par conséquent, de développer les prestations adéquates.

qui vit ou souhaite vivre à domicile et qui nécessite une aide régulière d'engager une personne qui lui fournira l'assistance dont il a besoin. Cette contribution d'assistance sert uniquement à financer des prestations d'aide fournies par des assistants engagés par la personne handicapée (ou son représentant légal) dans le cadre d'un contrat de travail.

Nous formulons dès lors l'hypothèse que la mise en œuvre de l'indication pour les personnes adultes en situation de handicap n'aura pas d'influence significative sur l'évolution du nombre de places, mais sur leur répartition selon le type de prestations.

Les données de ce nouveau dispositif ne seront toutefois disponibles que pour la prochaine période de planification 2021-2025.

4.2.5. Unités EMS en institutions

Le projet Senior+ a jeté les bases de la nouvelle politique du canton de Fribourg dans le domaine des seniors. Cette politique vise à privilégier l'autonomie des seniors, à veiller à leur intégration dans la société ainsi qu'à tenir compte de leurs besoins et de leurs compétences. Elle définit les domaines et principes d'actions des pouvoirs publics afin d'atteindre ces objectifs ainsi que les mesures concrètes à mettre en œuvre, conformément à un plan pluriannuel (plan de mesures).

Ce projet prévoit l'admission de pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour des EMS non reconnus. Cette mesure permettra la création d'unités EMS dans les institutions spécialisées, afin de tenir compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap vieillissantes, d'une part, et, de mieux adapter les prestations aux besoins des personnes nécessitant des soins conséquents en raison de difficultés psychiques ou physiques, d'autres part. Cette admission de pratiquer à charge de l'AOS pourra aussi concerner l'offre de prestations d'accueil de jour.

Actuellement, les personnes nécessitant des soins importants sont orientées hors canton. Au 31 décembre 2015, cinq Fribourgeois et Fribourgeoises étaient ainsi pris en charge par la Stiftung Tilia, notre principal partenaire pour l'accueil de cette population.

Nous formulons l'hypothèse que, si une ou plusieurs unités EMS devaient être créées dans les institutions spécialisées d'ici à 2020, cela aurait une influence sur le nombre de placements hors canton.

Intégrées dans la planification des soins de longue durée 2016-2020 du canton de Fribourg, l'ensemble de ces places bénéficiera du financement des soins prévu par la LAMal.

4.3. Indicateurs à intégrer à la planification

La prise en compte de l'évolution démographique justifie le développement des prestations institutionnelles pour la période 2016-2020. Ainsi, en se fondant sur les hypothèses présentées au chapitre précédent, il faudrait prévoir 192 nouvelles places et le renforcement des prestations d'accompagnement ambulatoires équivalent à une augmentation du nombre d'heures délivrées en 2015 de 20 %, soit 70 heures par semaine.

4.3.1. Places vacantes et listes d'attente

Le tableau 6 documente l'existence de 44 places vacantes sur l'ensemble du territoire fribourgeois. L'analyse des listes d'attente chiffre le besoin de prestations à 94 places (tableau 18) : 60 places en hébergement et 34 places en occupation. On constate dès lors un déséquilibre entre l'offre et la demande, ce qui n'était pas le cas lors de la précédente planification.

Il est important de souligner que ces chiffres se réfèrent à une situation donnée à un moment précis, c'est-à-dire au 31 décembre 2015. Par conséquent, il se peut que, depuis lors, les places ne soient plus disponibles ou encore que certaines personnes notées sur les listes d'attente aient dans l'intervalle trouvé une ou des prestations répondant à leur besoin.

En analysant de plus près l'ensemble des données, on remarque que dans le domaine du handicap mental et du handicap psychique, les demandes de places d'hébergement dépassent l'offre disponible. Ce n'est en revanche pas le cas dans le domaine du handicap physique puisque le nombre de demandes correspond au nombre de places disponibles.

En ce qui concerne l'occupation, l'offre pourrait globalement couvrir l'ensemble de la demande de prestations pour le canton. Toutefois, dans le domaine du handicap mental, il y a lieu de tenir compte du fait que la majorité des demandes émane de personnes s'exprimant en français alors que les places disponibles se trouvent dans la région alémanique du canton.

Au vu de ce qui précède, nous formulons les réflexions suivantes :

- > En ce qui concerne le nombre de places d'hébergement, une augmentation dans le domaine du handicap mental ou psychique se justifie. S'il est en effet imaginable que les départs et les transferts compensent les nouvelles demandes d'admissions (33 places dans le domaine du handicap mental et 24 places dans le domaine du handicap psychique), il ne faut pas oublier qu'il faudra rajouter à ces demandes celles des personnes nécessitant une place dans les cinq ans à venir, ces personnes n'étant pas encore inscrites sur les listes d'attente des diverses institutions fribourgeoises.
- > Pour l'occupation, le nombre de demandes dépassant légèrement l'offre dans le domaine du handicap psychique ne justifie pas la création de nouvelles places dans ce domaine précis. Par contre, dans le domaine du handicap mental, il faudrait prévoir la création de nouvelles places dans la région francophone du canton.

L'analyse des données des listes d'attente au 31 décembre 2015 par rapport aux places vacantes à cette même date confirme l'existence d'un certain déséquilibre entre la demande et l'offre de prestations spécialisées pour les deux régions linguistiques de l'ordre de 50 places. L'offre de prestations ne répond en effet plus à l'ensemble des demandes des Fribourgeois et des Fribourgeoises.

4.3.2. Intégration des mineur-e-s dans le réseau institutionnel fribourgeois

Outre le déséquilibre constaté entre l'offre et la demande (n=50), il faut encore tenir compte du nombre de mineur-e-s à intégrer dans le réseau institutionnel après leur scolarité obligatoire. Au nombre de 164, ceux-ci nécessiteront d'ici à 2020 la création de 149 places, selon les données transmises par le SESAM.

L'évolution des prestations d'accompagnement ambulatoire pourrait être une solution à retenir. Un certain nombre de ces jeunes pourrait, après une première intégration résidentielle, bénéficier d'un accompagnement ambulatoire à leur domicile voire sur un lieu de travail.

5. Synthèse

L'analyse ci-dessus permet de mettre en évidence que le nombre de places qui devraient être créées sur la base de l'hypothèse liée à l'évolution de la démographie fribourgeoise (n=192) est très proche du nombre de places résultant du déséquilibre entre l'offre et la demande (n=50) additionné à celui découlant de l'intégration des mineur-e-s dans le réseau institutionnel (n=149). On peut dès lors considérer que l'hypothèse retenue est plausible. Le vieillissement des personnes en situation de handicap, le développement des prestations ambulatoires, la mise en place de l'indication ainsi que la création d'unités EMS dans les institutions spécialisées du canton sont des facteurs qui n'influeront pas sur le nombre de places à court terme, mais auront un impact sur la nature des prestations à développer. Leur influence quantitative sur les besoins en places d'accueil et dans le domaine des prestations ambulatoires pourra être considérée lors de la prochaine planification 2021-2025.

La planification du besoin de prestations doit tenir compte du type de handicap, du type de prestations et de la région linguistique.

Le tableau suivant reprend les conclusions du chapitre précédent et propose une répartition du nombre de places à créer selon le domaine d'intervention et le type de prestations. A noter qu'il s'agit là d'une projection qui se base sur une analyse purement mathématique.

Tableau 22: Planification du nombre de nouvelles places 2016-2020

Domaine d'intervention	Prestations	Places au 31.12.2015	Places à créer	31.12.2020
Handicap mental	Hébergement	461	46	507
	Occupation	630	62	692
Total Handicap mental		1091	108	1199
Handicap physique	Hébergement	93	9	102
	Occupation	163	16	179
Total Handicap physique		256	25	281
Handicap psychique	Hébergement	242	24	266
	Occupation	349	35	384
Total Handicap psychique		591	59	650
Total général		1938	192	2130

Au cours de la période 2016-2020, le volume des prestations ambulatoires va également augmenter pour permettre l'accompagnement de davantage de personnes en situation de handicap.

Une répartition détaillée par type de prestations – home avec occupation, home sans occupation, logement décentralisé, atelier de production, atelier d'occupation, centre de jour – et par district nécessite une analyse approfondie de données constamment actualisées.

Lors de l'attribution des nouvelles places, il faudra notamment tenir compte de constats suivants :

- > Pour le développement des prestations dans un lieu de vie, les chiffres relatifs aux domaines du handicap mental et psychique doivent être relativisés au vu de l'avancement en âge de cette population, ce qui justifie des mutations possibles entre home avec ou sans occupation et logement décentralisé.
- > En ce qui concerne le lieu d'occupation, un nombre important de personnes atteindra l'âge de la retraite en 2020. A ce chiffre, il faut aussi rajouter toutes ces personnes qui, en raison de leur âge, ne seront plus en mesure de travailler dans un atelier. Ces éléments justifient la nécessité d'orienter les nouvelles places davantage vers des structures de type atelier d'occupation ou centre de jour. Pour ces deux domaines, il faudra trouver la meilleure articulation afin de disposer de suffisamment de places pour cette population vieillissante, sans oublier pour autant l'intégration des mineur-e-s.
- > Dans le domaine du handicap mental, les nouvelles places de type occupationnel devraient se concentrer uniquement dans la région francophone du canton au vu de l'important nombre de places disponibles en Singine.
- > L'orientation à prendre dans le domaine du handicap psychique doit tenir compte de la nécessité de réaliser une structure à « haut seuil de tolérance ». Adaptée aux personnes présentant des difficultés multiples, cette unité devrait pouvoir accueillir en un lieu des personnes provenant des deux régions linguistiques. C'est en effet pour ces personnes que la demande de places est la plus urgente.

Afin de tenir compte de la région linguistique des personnes, il sera nécessaire de prévoir une juste proportion de places pour chacune des deux régions linguistiques. Les résultats présentés précédemment montrent que :

- > 23 % des personnes intégrées dans le réseau fribourgeois sont de langue maternelle allemande (chapitre 2.2.1).
- > 10 % des personnes inscrites sur les listes d'attente parlent allemand (chapitre 3.1).
- > 15 % des mineur-e-s intégrant ces prochaines années le réseau fribourgeois sont de langue maternelle allemande (chapitre 3.2).

Pour répondre à cette exigence, il faudra veiller, lors de l'attribution des places aux diverses institutions, à prévoir environ 20 % de places pour des personnes parlant allemand.

6. Incidences financières

Parmi les places qui font l'objet de la présente planification, quelques-unes ont déjà été réalisées ou sont en voie de l'être (n=47). Les conséquences financières de la réalisation de ces places ont été intégrées dans les budgets 2016 et 2017.

Le solde des places dont les conséquences financières doivent encore être prises en compte, dans les budgets futurs, se monte à 145 (57 dans le secteur d'hébergement et 88 dans le secteur occupationnel). Compte tenu de la diversité des prestations et de l'hétérogénéité du besoin en soutien des bénéficiaires, il n'est pas possible de chiffrer avec précision le coût lié à la création de toutes ces places. Le calcul des incidences financières présenté ci-dessous se fonde dès lors sur des valeurs moyennes qui résultent des données extraites des budgets 2017.

Le tableau ci-dessous présente la dotation nécessaire par place en fonction du type de prestations ainsi que son incidence financière. En fonction des compétences et des besoins de la personne accueillie, son accompagnement est plus ou moins important.

Tableau 23: Incidence financière

Domaine d'intervention	Prestations	Places déjà octroyées 2016-2017	Places à créer 2018-2020	Dotation (nombre de places* nombre EPT par place)	Incidence financière (nombre de postes*coût moyen d'un poste)
Handicap mental	Hébergement	22	24	18.00	1 980 000 fr.
	Occupation	25	37	14.80	1 628 000 fr.
Handicap physique	Hébergement	0	9	7.20	792 000 fr.
	Occupation	0	16	4.80	528 000 fr.
Handicap psychique	Hébergement	0	24	14.40	1 584 000 fr.
	Occupation	0	35	8.75	962 500 fr.
Tout Handicap	Prestation ambulatoire	0	+ 20 %	70 heures par semaine 2.00 EPT	220 000 fr.

La création des 145 places au cours de la période 2018-2020 nécessitera dès lors une dotation estimée à environ 68 EPT. Le coût y relatif devrait se monter à 7 480 000 francs.

Il y a lieu d'y ajouter les charges nettes pour l'augmentation du volume d'heures pour les prestations d'accompagnement ambulatoires, soit 220 000 francs correspondant à 2.00 EPT, montant duquel il faut déduire des recettes estimées à 182 000 francs (soit nombre total d'heures * 50 francs).

Conclusion

Finalement, l'analyse quantitative et qualitative du dispositif résidentiel fribourgeois a mis en évidence la nécessité de prévoir, pour la période 2016-2020, 192 places réparties en structures d'hébergement (n=79) et d'occupation (n=113) et le développement des prestations d'accompagnement ambulatoire. On doit cependant considérer la possibilité d'une marge d'erreur évaluée à +/- 10 % en raison de:

- > *L'existence de personnes en situation de handicap qui vivent actuellement à domicile et qui ne sont pas encore connues par les institutions spécialisées fribourgeoises.* Dans ce contexte, on parle de placements imprévisibles.
- > *Le développement des prestations ambulatoires.* Le recours de manière plus importante à ces prestations pourrait à moyen et long terme avoir un impact sur le besoin en prestations résidentielles.
- > *La mise en place de l'indication.* Une meilleure connaissance des besoins de la personne ainsi que de ses attentes donnent lieu à une meilleure orientation.
- > *La notion de personne en situation de handicap.* La notion de « personne en situation de handicap », inscrite dans le projet de la LPSH, est plus large que celle de « personne invalide ». Contrairement à la notion d'invalidité (art. 8 LPGA), la définition de la personne en situation de handicap n'a pas pour objet de circonscrire des bénéficiaires en fonction de la diminution de leur capacité de gain ou de leur incapacité à continuer d'effectuer certaines

tâches. Elle considère que le handicap naît certes d'une atteinte à la santé mais qu'il résulte également des exigences de l'environnement dans lequel évolue la personne concernée. A ce titre, elle correspond, dans sa portée, à la définition de la personne handicapée au sens de l'article 2 al. 1 de la LHand et de l'article 1 al. 2 de la CDPH. Cette nouvelle ouverture ne permet pas pour le moment d'estimer correctement le nombre de personnes qui pourront être considérées comme étant en situation de handicap à l'avenir.

Le tableau 24 propose une indication précise du solde des places non encore budgétisées au cours de la période 2018 à 2020.

Tableau 24: Planification 2016-2020

Domaine d'intervention	Prestations	Places à réaliser 2016-2020	Places accordées réalisées ou en voie de réalisation (état au 31.12.2016 ; budget 2016 et 2017)	Solde places à accorder
Handicap mental	Hébergement	46	22	24
	Occupation	62	25	37
Handicap physique	Hébergement	9		9
	Occupation	16		16
Handicap psychique	Hébergement	24		24
	Occupation	35		35
Total général places		192	47	145
Prestation		Evolution 2016-2020		
Prestation ambulatoire (heures/semaine)		+20 %	70 H/sem	

Bibliographie

Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (2010). *Plan stratégique. Pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap*. Adopté par le Conseil d'Etat le 17 mai 2010.

Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées (2006). *Concept d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes*. Rapport.

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. *Rapport d'activité 2015*.

Direction de l'économie et de l'emploi DEE. *Annuaire statistique du canton de Fribourg 2017*.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS. *Rapport d'activité 2015*.

Service de la prévoyance sociale. (2012). *Le réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes dans le canton de Fribourg. Planification 2011-2015*. Rapport.

Annexes

Annexe 1: Données provenant des institutions

DONNÉES GÉNÉRALES	
Forme de support juridique	Association, Fondation, Coopérative
Nom institution	-
District	Glâne, Veveyse, Gruyère, Singine, Sarine, Broye, Lac
Domaine d'intervention	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Prestations	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise
Nombre de places	-
Nombre de places vacantes	-
NOUVEAUX PROJETS (POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2016 À 2020)	
Forme de support juridique	Association, Fondation, Coopérative
Nom institution	-
District	Glâne, Veveyse, Gruyère, Singine, Sarine, Broye, Lac
Domaine d'intervention	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Prestations	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise
Nombre de places prévues	-
Date prévue d'ouverture	-
Remarques	-
PERSONNES SITUATION HANDICAP	
Numéro AVS	-
Handicap principal	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Sexe	Masculin, Féminin
Langue	Français, Allemand, Autre
Année de naissance	-
Âge	-
Tranche d'âge	16-18 ans, 19-25 ans, 26-35 ans, 36-45 ans, 46-55 ans, 56-64 ans, 65 et plus ans
Prise en charge de la famille	Vit à la maison seul, 1x/semaine, 2x/mois, 1x/mois, 5x/année, 1x/année, Jamais
Rente AVS/AI	Oui, non
Domicile dans le canton de Fribourg	N° postal Commune District
Domicile Hors canton	Commune HC Canton
Prestations reçues : Habitat	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile, aucune
Prestations reçues : Occupation	Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise, aucune
Prestations reçues : Fréquence prestation ambulatoire	0-4 h/sem., 5-10 h/sem., 11-20 h/sem., 21 heures et plus

DÉPART – TRANSFERT – DÉCÈS	
Numéro AVS	-
Handicap principal	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Sexe	Masculin, Féminin
Année de naissance	-
Âge	-
Tranche d'âge	16-18 ans, 19-25 ans, 26-35 ans, 36-45 ans, 46-55 ans, 56-64 ans, 65 et plus ans
Prestations reçues : Habitat	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile, Aucune
Prestations reçues : Occupation	Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise, Aucune
Départ-transfert-décès : Date	-
Départ-transfert-décès : Motif	Départ à la retraite, Arrêt de travail volontaire, Licenciement, Départ – logement indépendant/économie libre, Transfert dans une autre institution cantonale, Transfert dans une institution extra-cantonale, Décès
Départ-transfert-décès : Transfert vers-nom structure	-

LISTE D'ATTENTE	
Numéro AVS	-
Handicap principal	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Sexe	Masculin, Féminin
Langue	Français, Allemand, Autre
Année de naissance	
Âge	
Tranche d'âge	16-18 ans, 19-25 ans, 26-35 ans, 36-45 ans, 46-55 ans, 56-64 ans, 65 et plus ans
Rente AVS/AI	Oui, non
Domicile dans le canton de Fribourg	N° postal Commune District
Domicile Hors canton	Commune HC Canton
Prestations demandées : Habitat	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile, aucune
Prestations demandées : Occupation	Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise, aucune
Demande : Date du dépôt	-
Demande : Etat de la demande	La famille ou le représentant légal s'est renseigné sur les prestations ; Une visite a été réalisée ou est prévue ; La personne répond aux critères d'admission et serait prête à intégrer l'institution ; La personne attends la place, est prête à entrer dans les meilleurs délais (< 4 mois)

Annexe 2: Données récoltées auprès du SESAM

DONNÉES RELATIVES AUX MINEUR-E-S PRIS EN CHARGE PAR LE SESAM	
Numéro SESAM	-
Numéro AVS	-
Handicap principal	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives, Troubles spécifiques du langage
Accompagnement	Enseignement spécialisé, Intégration
Sexe	Masculin, Féminin
Langue	Français, Allemand, Autre
Année de naissance	-
Âge	-
Tranche d'âge	4-6 ans, 7-9 ans, 10-12 ans, 13-15 ans, 16-18 ans, 19-25 ans
Domicile	N° postale, Commune, District
Prévision de prestation : Habitat	Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile, Aucune
Prévision de prestation : Occupation	Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise, Aucune

Annexe 3: Données des Fribourgeois qui reçoivent une prestation hors du canton de Fribourg

DONNÉES RÉCOLTÉES	
Numéro AVS	-
Situation de handicap	Handicap mental, Handicap physique, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Conduites addictives
Sexe	Masculin, Féminin
Langue	Français, Allemand, Autre
Année de naissance	-
Âge	-
Tranche d'âge	16-18 ans, 19-25 ans, 26-35 ans, 36-45 ans, 46-55 ans, 56-64 ans, 65 et plus ans
Rente AVS/AI	Oui, non
Domicile	N° postale, Commune, District
Prestations reçues : Habitat	Habitat : Home avec occupation, Home sans occupation, Logement décentralisé, Soutien à domicile, Aucune
Prestations reçues : Occupation	Centre de jour, Atelier de production, Atelier d'occupation, Atelier en entreprise, Suivi en entreprise, Aucune
Canton	-

Annexe 4: Données récoltées auprès de Pro Infirmis

ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE	
Numéro d'assuré	-
Type handicap principal	Handicap mental, Handicap sensoriel, Handicap neurologique, Handicap physique, Maladies psychiques, Rhumatisme, Autres maladies
Sexe	Masculin, Féminin
Date de naissance	-
Age	-
Droit AI	Existe
NPA	-
Localité	-
District/Arrondissement	Veveyse, Sarine, Gruyère, Lac, Broye, Glâne, Singine
Première intervention le	-
Nombre heures total	-
Nombre interventions AD	-
CONSEIL SPÉCIALISÉ EN ASSISTANCE	
No d'assuré	
Type handicap principal	Handicap mental, Handicap sensoriel, Handicap neurologique, Handicap physique, Maladies psychiques, Rhumatisme, Autres maladies
Client	-
Heures	-
PROJET-PILOTE INSERTH	
No d'assuré	
Type handicap principal	Handicap mental, Handicap sensoriel, Handicap neurologique, Handicap physique, Maladies psychiques, Rhumatisme, Autres maladies
Client	-
Heures	-
SERVICE DE RELÈVE	
Numéro d'assuré	-
Type handicap principal	Handicap mental, Handicap sensoriel, Handicap neurologique, Handicap physique, Maladies psychiques, Rhumatisme, Autres maladies
Sexe	Masculin, Féminin
Date de naissance	-
Age	-
Droit AI	Existe
NPA	-
Localité	-
District/Arrondissement	Veveyse, Sarine, Gruyère, Lac, Broye, Glâne, Singine
Première intervention le	-
Nombre heures d'intervention	-
Nombre interventions SR	-